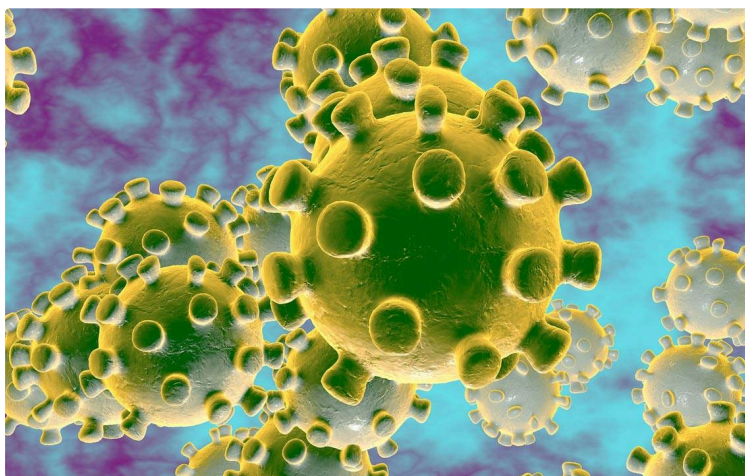


Coronavirus : l'ARS fait le point ce mardi 21 avril, à 18 h 30


Deux nouveaux décès sont enregistrés dans le Gers



Coronavirus : l'ARS fait le point ce mardi 21 avril, à 18 h 30

Ce bulletin récapitulatif n°44, l'Agence régionale de santé recense, ce mardi 21 avril, un total de 5 932 tests positifs Covid-19 dans notre région, 876 hospitalisations en cours (dont 217 en réanimation) et 322 décès en établissements de santé. À ce jour, 1 799 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage dans un établissement hospitalier de la région.

En ce qui concerne le Gers, le nombre d'hospitalisations (50) est en baisse de deux patients par rapport à lundi, les réanimations sont stables avec 5 personnes, les retours à domicile augmentent de 24 à 27 personnes ; par contre, on enregistre 2 nouveaux décès, cela portant à 13 le nombre de défunts.



Bulletin d'information COVID-19
en Occitanie

Ces informations sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide de la situation sanitaire

RESTEZ CHEZ VOUS

44

Mardi 21 avril 2020 à 18h30

5932
TESTS POSITIFS EN OCCITANIE

- 876 hospitalisations en cours, dont 217 en réanimation
- 1 799 retours à domicile
- 322 décès à l'hôpital

Surveillance sanitaire
Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > consulter le bulletin Occitanie

En bref : les infos du jour

- Soutien aux professionnels de santé :**
 - Dispositif national de soutien médico-psychologique : le n° vert 0800 73 09 58 est accessible de 9h à minuit et il permet d'accéder à une plateforme de psychologues.
 - Commission d'entraide de chacun des CDOM/CNOM via le site de l'Ordre des médecins. Les médecins et internes en difficulté peuvent également joindre le 0800 288 038.
 - Association MOTS (Médecins Organisation Travail Santé) 24h/24 Tél : 0608 282 589
 - Association d'Aide aux Professionnels de Santé et Médecins Libéraux (AAPML) : www.aapml.fr : N° Indigo 0 826 004 580
 - Aide et soutien pour la spécialité d'anesthésie-réanimation : N° Vert 0 800 00 69 62
 - Cellule d'Urgence Médico-Psychologique régionale (CUMPS1) : un dispositif de soutien psychologique et traumatique pour les professionnels et le grand public accessible au 05 34 39 33 47 (du lundi au vendredi 9h-18h).

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	12	1	22	2
Aude (11)	69	9	133	43
Aveyron (12)	65	3	73	20
Gard (30)	148	37	143	36
Haute-Garonne (31)	188	75	375	37
Gers (32)	50	5	27	13
Hérault (34)	154	41	497	96
Lot (46)	27	9	108	13
Lozère (48)	5	1	12	0
Hautes-Pyrénées (65)	77	4	75	17
Pyrénées-Orientales (66)	26	13	244	25
Tarn (81)	39	11	62	17
Tarn-et-Garonne (82)	16	8	28	3
OCCITANIE	876	217	1 799	322

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

24/24

Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers communiqués de presse de l'ARS Occitanie
- Le dernier point de situation national du Ministère de la santé (video)

Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :
 Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé et les voyageurs...
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
 Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr

En direct sur Twitter :
[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSoliSante](https://twitter.com/MinSoliSante)
[@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

PRATIQUE

EHPAD
Le dépistage en EHPAD s'intensifie en Occitanie : dès qu'un cas est confirmé, des professionnels de proximité sont mobilisés pour réaliser un dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel.
> Voir le communiqué

Arrêts de travail
Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur www.ameli.fr